

RÉSUMÉ D'ATELIER: "COMMENT SOUTENIR LES MOBILISATIONS CONTRE LES VIOLENCES à CARACTÈRE SEXUEL" 6 DÉCEMBRE 2022

CONTEXTE DE LA RENCONTRE

Nous avons fait une réflexion sur nos pratiques d'éducation et de sensibilisation à l'occasion des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes. Le Collectif "La voix des jeunes compte" nous a rejoint pour nous partager leurs expériences de mobilisation afin que l'on puisse méditer sur les actions qui peuvent soutenir ou nuire à ce type de mobilisation.

PRÉSENTATION DU COLLECTIF

Depuis 2017, Le Collectif "La voix des jeunes compte" est un groupe des jeunes femmes racisées âgées entre 11 et 21 ans mobilisées contre les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires au Québec. Elles revendiquent une loi cadre qui protégerait les élèves du primaire et du secondaire contre les violences à caractère sexuel, une reconnaissance de l'importance de l'éducation sexuelle et une meilleure formation et organisation des équipes-écoles pour répondre aux besoins des élèves. Les militantes ont mené plusieurs actions auprès des commissions scolaires, des ateliers, des rencontres politiques, des actions publiques et des prises de paroles auprès des médias. Pour les militantes, le collectif est un lieu de solidarité, de care, d'appartenance et un moyen d'agir pour créer un changement à leur manière.

Nous avons passer en revue les bonnes pratiques d'alliées, l'application de l'approche intersectionnelle, les défis majeurs pour les militantes et les organismes en éducation et prévention des violences ainsi que les pistes de solutions.

Les pratiques d'accompagnement des mobilisation contre les violences à caractère sexuel

Les actions positives

(Pour les militantes)

- Utiliser nos réseaux sociaux pour partager leur contenu.
- Rédiger une lettre d'appui (selon le modèle privilégier par le groupe).
- Écouter et entendre ce qu'elles ont à dire.
- Se présenter en tant que représent.e d'organisme dans leurs différents événements, remise de prix et actions.
- Soutenir financièrement le collectif.

(Pour les organisatrices)

- Favoriser la création de lien et d'une culture de care entre les militantes.
- Assurer un suivi holistique suivant l'évolution des revendications, d'action, des conditions matérielles de vie et d'état de santé psychologique des militantes.

Les moins bonnes pratiques

- Inviter le collectif à des actions ou événements dont le sujets ne fait pas parti de leur expertise.
- Convier qu'une partie du groupe à un événement.
- Omettre les inégalités entre les travailleuses des organismes alliées rénumérées dans pour leurs tâches et les militantes qui œuvrent bénévolement pour la cause. Cela cause beaucoup de mécontentement.

Les pratiques utilisées pour guider la prise de paroles publiques

- Laisser l'autonomie au militante par rapport au le message à livrer.
- Faire une rétroaction sur leur ressenti par rapport à la prise de parole.
- Mobiliser l'émotion pour la lutte.

L'approche intersectionnelle et le soutien à la mobilisation

Représentation de l'approche intersectionnelle:

(Pour les militante)

- Prendre en compte l'individualité de chaque personne par rapport à l'expérience d'agressions sexuelles.
- Réfléchir à l'inaccessibilité des moyens de transport pour certaines personnes.
- Faire la reconnaissance territoriale Autochtone.
- Reconnaître que touste n'ont pas la même aisance par rapport à la prise de parole en public.

(Pour les organisatrices) .

Faire appel à des interprètes et traducteurices (LSQ et anglais) pour les actions.

- Créer une relation de proximité et confiance avec les parents et familles des militantes. Pour rassurer les familles et prendre en considération leur contexte de vie.

Comment les organismes peuvent penser l'inclusion dans leurs actions?

-Aller vers les militantes (offrir le soutien, se joindre au mouvement en répondant à leurs besoins). Le partenariat doit servir la cause et non répondre à la mission de l'organisme. Les militantes n'ont pas les ressources pour solliciter les organismes alliés. Prendre en considération les traumas liés à l'identité de la personne.

- Repenser la manière avec laquelle l'on répond aux agressions à caractère sexuel par la punition plutôt que la prévention.
- Valoriser l'accès à l'information sur la sexualité et les droits des personnes, la prévention est la base de l'égalité.

LES PLUS GRANDS DÉFIS POUR LES MILITANTES

- La fatigue et la difficulté à conjuguer toutes les sphères de leur vie étude, famille, travail militant et travail salarié.
- Le manque de soutien psychosocial pour les militantes et pour les survivantes d'agression sexuelle. Les militantes ont des besoins en santé mentale qui ne sont pas adressés faute d'accessibilité financière de la pratique psychothérapeutique. Elles vivent une sur-responsabilisation par rapport à la prise en charge de dévoilement d'agression sexuelle de la part de leurs pairs ou autres personnes alors qu'elles ne soient pas outillées pour recevoir cette charge émotionnelle et vivre cette réactivation de leur trauma.
- Le manque de reconnaissance sociale du travail accompli par les militantes parce qu'il s'agit de travail bénévole. Reconnaître ce que ça leur coûte par rapport à leurs études et santé.

PISTES D'ACTION POUR LES ORGANISMES ALLIÉS

- Organiser de meilleurs services de soutien pour les survivantes d'agression sexuelle.
- Publiciser les capacités des organismes en matière d'intervention de 1ère ligne.
- Former les intervenant.es devraient avoir accès à des formations et outils adéquats pour répondre aux besoins réels des survivantes.
- Participer aux efforts de financement pour le collectif et les militantes individuellement.
- Comprendre que la militance est un moyen de survie et de résilience qui aide les militantes à surmonter leurs traumatismes.
- Participer aux actions pour l'accès aux services psychosociaux et à l'éducation à la sexualité inclusive
- Développer des pratiques pour amplifier la voix du collectif.

LES DÉFIS POUR LES ORGANISMES (Idées de futures discussions)

- Les organismes communautaires en éducation peuvent être limités dans les possibilités de faire des actions politiques, car cela ne correspond à leur mission et à ce pourquoi ils sont financés.
 - Les intervenant.es des organismes peuvent être témoins de situations problématiques dans les écoles. Il peut être difficile d'adresser les situations avec les directions par crainte que les écoles ferment la porte aux organismes.
- Les intervenantes ne sont pas toujours outillées et formées pour intervenir auprès des personnes survivantes d'agressions sexuelles.

PISTES D'ACTION POUR LES ORGANISMES

- Développer des moyens alternatifs pour les organismes pour faire ou soutenir des actions à portée politique.
- S'informer des activités politiques permises dans le cadre de sa mission. (voir l'encadrer plus bas)
- Prendre en charge des moyens alternatifs: comme écrire sa propre lettre d'appui dont le contenu est cohérent avec la mission et valeur de l'organisme.
- Se poser la question à qui sert la collaboration?
- Une participante a suggéré au groupe la formation L'ABC de l'intervention pour les non-intervenant donné au Centre St-Pierre.

LES ACTIVITÉS POLITIQUES NON-PARTISANES

Les activités politiques non-partisanes sont l'ensemble d'animation qui explore les politiques, projets de lois et loi du gouvernement pour comprendre les répercussions sur la population ou un groupe de personnes spécifiques. Ces activités sont faites surtout par les groupes d'éducation populaire. Leurs participant.es apprennent comment mettre en place des stratégies d'action pour critiquer les projets du gouvernement et se mobiliser collectivement. Les mobilisations ne visent jamais un parti politique, un élu ou un candidat. Les actions collectives peuvent être une manifestation pacifique, l'écriture d'un mémoire ou une campagne d'appel et de courriel.

Les activités politiques non-partisanes doivent être liées à la mission de l'organisme. (Guide de rédaction d'un rapport d'activité à l'intention des organismes communautaires dont la mission unique ou principale vise la défense de droit (SACAIS))

LES ACTIVITÉS POLITIQUES NON-PARTISANES SUITE

Les organismes de bienfaisance peuvent aussi faire des activités politiques non-partisane. L'organisme peut être en accord ou désaccord avec une loi ou politique en autant qu'aucune personne ou parti ne soit visé par la position politique. Les organismes de bienfaisance peuvent inciter à maintenir, contester, modifier une loi ou politique dans leurs documentations et inciter la population à communiquer avec le gouvernement. Un maximum de 10 à 20% des ressources de l'organisme peuvent être dédié. (Organismes de bienfaisance: restrictions sur les activités politiques. COCo Fiche-Info légales, Juillet 2010 (Mise à jour décembre 2018)

Des activités de plaidoirie sont considérées comme non-politique, ainsi n'ont pas à être comptabilisé dans le 10% à 20%. Les activités de sensibilisation (éducation), campagne de sensibilisation, des communications destinées au gouvernement tant que la population ne soit pas inciter à communiquer avec le gouvernement. Finalement, l'édition de communication Internet, communiqué de presse. Dans tous les cas, les arguments véhiculés ne doivent pas viser un parti ou une personne en particulier, les arguments doivent être fondés et objectifs. Les thèmes véhiculés doivent être en lien avec la mission de l'organisme. (IBID)

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Prévention des agressions à caractère sexuelle

<https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/prevention-de-l-agression-sexuelle>

<https://tracons-les-limites.ca/>

Intervention auprès des personnes ayant vécues une agression à caractère sexuelle

Perception du soutien social chez les adolescentes victimes d'agression sexuelle. Olivia Regnault, Thèse doctorale en psychologie Janvier 2013, université de Montréal

<https://cavas-info.org/prochevictime.wfs>

<https://fondationjeunesentete.org/trousse-jeunes/quest-ce-qui-se-passe-dans-ma-tete/victime-abus-sexuel-comment-reagir/>

<https://marie-vincent.org/formations/intervention-aupres-des-jeunes-victimes-dagression-sexuelle-icc-vas-2/>

Campagne pour éducation à la sexualité inclusive et revendications pour une loi cadre

<https://www.edusex.ca/revendications/>

<https://www.noovo.info/nouvelle/metoo-5-ans-apres-on-releve-toujours-un-manque-dinclusivite.html>

<https://journalmetro.com/actualites/national/2625233/violences-sexuelles-dans-les-ecoles-des-recommandations-pour-la-future-loi-cadre/>

PERSONNES PRÉSENTES

Clorianne (coordonnatrice du Collectif "La voix des jeunes compte")

Alexandra (coordonnatrice du Collectif "La voix des jeunes compte")

Sha'nice militante du Collectif "La voix des jeunes compte"

Kenza militante du Collectif "La voix des jeunes compte"

Nerlande militante du Collectif "La voix des jeunes compte"

Robyn Dalton (Love Québec)

Michel Forgues (YMCA)

Jeanne Plisson (CPRMV)

Nancy Labonté (CFSMGL)

Marie-Lyne Sarasin (Equitas)

Kashia Malinowska (YMCA)

Marie-Pascale (Action femmes Ontario)

Myriam Leblanc-Élie (Fondation Marie-Vincent)